



Caution solidaire pour un pret ?

Par **JMTB**, le **24/04/2009** à **10:31**

Bonjour,rrnJe vous d'écrit brièvement la situation, il y a quelques années, nous avons souscrit un prêt pour le financement de notre société, malheureusement et comme beaucoup nous avons du déposer le bilan après trois années d'activité et bien sur le prêt n'était pas remboursé.rnCe qu'il faut savoir, nous étions plusieurs personnes à nous porter caution solidaire pour ce prêt, le montant total des cautions dépassait le montant du prêt initial.rnDès cessation d'activité le service contentieux de la banque a saisi les cautions solidaire.rnVoila maintenant près de dix années que nous payons cette caution à auteur de nos moyens.rnSur quatre cautions, une n'a jamais versé un centime, une autre a cessé les paiements et nous, mon épouse et moi même continuons les versements. rnrnMa question est donc la suivante, existe t-il une solution et arrêter ces paiements ?, ne sachant pas aujourd'hui combien de temps nous allons encore devoir payer, car les services contentieux de la banque ne nous ont jamais donné de détails ou informations concernant les sommes restant dues.